

# Rapport de gestion

2021

## Part des bénéfices de la Loterie Romande allouée au sport vaudois

**Fondation « Fonds du sport vaudois »**

Chemin de Maillefer 35  
1052 Le Mont-sur-Lausanne

[www.ffsv.ch](http://www.ffsv.ch)  
[info@ffsv.ch](mailto:info@ffsv.ch)

Tél. 021 / 316 39 49

# Missions et prestations de la Fondation

La Fondation « Fonds du sport vaudois » gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le Canton de Vaud.

Le « Fonds du sport vaudois » participe au financement du sport associatif et populaire. Il soutient également le sport d'élite et le sport international. Il favorise le développement qualitatif du sport pour tous, en octroyant des soutiens aux milieux sportifs du canton pour l'aménagement et la construction d'installations sportives, pour l'achat de matériel, l'organisation de manifestations sportives, le soutien aux camps sportifs, aux centres sportifs vaudois, aux associations cantonales, ainsi qu'aux clubs et aux sportifs faisant partie de l'élite, reconnus par Swiss Olympic.

1

## Types de contributions



Associations cantonales -  
Soutiens annuels



Terrains - Locaux -  
Piscines



Matériel & Véhicules de  
transport



Manifestations sportives



Clubs élites en sports  
collectifs



Centres régionaux de  
performance



Projets particuliers



Bourses aux sportifs  
d'élite

## Étapes d'une demande de soutien valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020

### 1 - Création d'un compte sur Octopus

Il est nécessaire de créer un compte parmi cinq différentes entités, à savoir, les communes vaudoises, les associations sportives cantonales vaudoises, les clubs sportifs vaudois, les organisateurs d'événements et les athlètes vaudois



### 2 - Validation du compte Octopus

Une fois l'adresse email de connexion validée et les documents d'ouverture analysés, le compte est validé par la Fondation « Fonds du sport vaudois ». À cette étape, le compte est actif et peut être utilisé.

### 3 - Création d'une demande sur Octopus

Une fois le compte validé par le secrétariat du « Fonds du sport vaudois », il est possible de soumettre un ou plusieurs genres de demande de soutien selon le type de contribution souhaitée.

### 4 - Traitement des demandes

Selon le type des demandes, celles-ci sont traitées individuellement conformément aux modalités d'octroi des soutiens et chaque utilisateur peut suivre leur avancée en tout temps.

## Table des matières

<b>Bases légales</b> .....	3
<b>Conseil de fondation</b> .....	4
Membres du Conseil de fondation.....	4
Secrétariat.....	4
<b>Répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande</b> .....	5
Répartition des bénéfices à distribuer en 2022-2023.....	5
Répartition en chiffres et par organes.....	6
<b>Part des bénéfices accordés au Fonds du sport vaudois</b> .....	7
Dépenses effectives par part en 2021 et en 2020.....	7
Récapitulation des montants bruts totaux touchés par le sport vaudois.....	7
<b>Associations sportives cantonales</b> .....	8
Associations sportives cantonales reconnues par le Fonds du sport vaudois .....	8
Contributions annuelles 2021 .....	9
<b>Camps sportifs – Sport scolaire – Centres sportifs</b> .....	10
Contributions 2021 accordées aux camps sportifs .....	10
<b>Aménagement de terrains et locaux de sport</b> .....	11
Contributions 2021 accordées aux aménagements de terrains et locaux de sport .....	11
<b>Achat de matériel sportif</b> .....	12
Contributions 2021 accordées pour l’achat de matériel .....	12
<b>Manifestations sportives</b> .....	13
Contributions 2021 accordées pour l’organisation de manifestations sportives .....	13
<b>Clubs élites en sport collectif</b> .....	15
Contributions 2021 accordées aux clubs élites en sport collectif .....	15
<b>Centres régionaux de performance</b> .....	16
Contributions 2021 accordées aux centres régionaux de performance.....	16
<b>Projets particuliers</b> .....	17
Contributions 2021 accordées aux projets particuliers .....	17
<b>Sportifs d’élite en sport individuel &amp; FASV</b> .....	19
Contributions 2021 accordées aux sportifs d’élite & à la FASV .....	19
<b>Maison du sport vaudois - Leysin</b> .....	21
Attributions 2021 versées à la Maison du sport vaudois .....	21
Présentation & infrastructures.....	21
<b>Compte de gestion</b> .....	22
Commentaires sur l’exercice 2021 .....	22
<b>Statistiques par sports reconnus Swiss Olympic</b> .....	23
<b>Bilan de l’exercice 2021</b> .....	25
<b>Compte de résultats de l’exercice 2021</b> .....	26
<b>Rapport de l’Organe de révision</b> .....	27

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le secteur des jeux d'argent en Suisse est régi par la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) et les ordonnances d'application relatives à l'organisation des jeux d'argent et à la lutte contre le blanchiment.

Ce nouveau cadre légal a nécessité l'adaptation des conventions intercantionales existantes.

De plus, chaque canton et organe de répartition a également dû mettre à jour les différents textes légaux régissant ce domaine.

## Au niveau fédéral

### Article 106 de la constitution fédérale

L'art. 106, accepté par le peuple suisse lors de la votation populaire du 11 mars 2012, fixe le cadre constitutionnel du secteur des jeux d'argent.

### Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr)

La LJAr vise à assurer une exploitation sûre et transparente des jeux d'argent, à protéger la population contre les dangers inhérents aux jeux d'argent et à garantir que les bénéfices soient versés à des buts d'utilité publique et à l'AVS et l'AI.

### Ordonnance sur les jeux d'argent (OJAr)

L'Ordonnance sur les jeux d'argent (OJAr) définit les règles d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent.

### Ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (OBA) s'applique également au secteur des jeux d'argent.

### Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)

La Convention intercantonale règle la surveillance ainsi que l'autorisation et l'affectation des bénéfices de loteries et paris au niveau intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse.

## Au niveau romand

### Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)

La CORJA a pour but la coordination de la politique des cantons romands en matière des jeux de loterie et de répartition des bénéfices de la Loterie Romande.

### Statuts de la Loterie Romande (LoRo)

Le but que poursuit la Loterie Romande est la remise des bénéfices nets résultant de l'exploitation par celle-ci des jeux de loterie et de paris sportifs de grande envergure aux cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, lesquels, dans le cadre du dispositif prévu dans la CORJA, en affectent l'intégralité à des buts d'utilité publique.

## Au niveau vaudois

### Loi d'application de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LVLJAr)

La LVLJAr garantit l'application dans le canton de Vaud de la LJAr, de l'OJAr, de la CJA ainsi que de la CORJA. Elle règlement en particulier la procédure d'agrément relative à l'implantation des maisons de jeu et l'imposition du produit brut des jeux, l'interdiction des jeux de grande et de petite envergure ainsi que l'exploitation et la surveillance des jeux de petite envergure.

### Règlement sur la répartition du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure (R-LVLJAr)

Le règlement de la LVLJAr a pour but de définir les modalités de répartition de la part du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure attribuée au Canton de Vaud. Il définit ainsi l'existence de la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC), de la Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV) ainsi que du Fonds cantonal d'utilité publique (FUP).

### Statuts / Règlement d'organisation de la Fondation « Fonds du sport vaudois »

Les statuts de la Fondation « Fonds du sport vaudois » déterminent la forme juridique de la commission du sport comme organe de répartition du bénéfice net destiné au domaine du sport cantonal. Ils sont de la compétence du Conseil d'Etat vaudois.

# Membres du Conseil de fondation & Secrétariat

## CONSEIL DE FONDATION AU 31.12.2021

*Les membres sont nommés par le (la) Conseiller (ère) d'Etat vaudois en charge du sport*

### PRÉSIDENT & MEMBRE DU BUREAU

**M. Marco ASTOLFI**

Membre depuis : 2008

Sport(s) : golf, voile, gymnastique

### MEMBRE DU BUREAU

**M. Yvan HENZER**

Membre depuis : 2018

Sport(s) : football, tennis

### MEMBRE

**M. Bertrand CARRARD**

Membre depuis : 2012

Sport(s) : handball

### MEMBRE

**Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET**

Membre depuis : 2020

Sport(s) : patinage artistique, course à pied

### MEMBRE

**M. Sylvain FREIHZOLZ**

Membre depuis : 2020

Sport(s) : saut à ski

### MEMBRE

**Mme Anne-Sophie THILO**

Membre depuis : 2020

Sport(s) : voile

### VICE-PRÉSIDENT & MEMBRE DU BUREAU

**M. Marcel PARIETTI**

Membre depuis : 2018

Sport(s) : football

### MEMBRE

**M. Cédric BOVEY**

Membre depuis : 2020

Sport(s) : gymnastique

### MEMBRE

**M. Pierre-André DEBÉTAZ**

Membre depuis : 2012

Sport(s) : football, vélo, course à pied, ski, natation

### MEMBRE

**Mme Virginie FAIVRE**

Membre depuis : 2018

Sport(s) : ski freestyle

### MEMBRE

**Mme Ellen LAMBERTI SPRUNGER**

Membre depuis : 2020

Sport(s) : athlétisme

4

## SECRÉTARIAT

### SECRETAIRE GÉNÉRAL

**M. Philippe RUPP**

Membre depuis : 2017

Sport(s) : volleyball

### ASSISTANTE

**Mme Alessandra GAFFURI**

Membre depuis : 2018

Sport(s) : athlétisme, triathlon

### ASSISTANTE

**Mme Emmanuelle CAMPICHE BOURGET**

Membre depuis : 2001

Sport(s) : équitation, randonnée

# Répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande

à distribuer en  
2022-2023 (en CHF)

## Bases légales

### CJA art. 31

Une disposition transitoire permet à la Société du Sport-Toto de distribuer les fonds jusqu'en 2022 selon décision CRJA du 11.01.2021. Ce rôle sera confié à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSSES) dès 2023.

### CORJA art. 6

selon décision CRJA du 11.01.2021

### CORJA art. 16

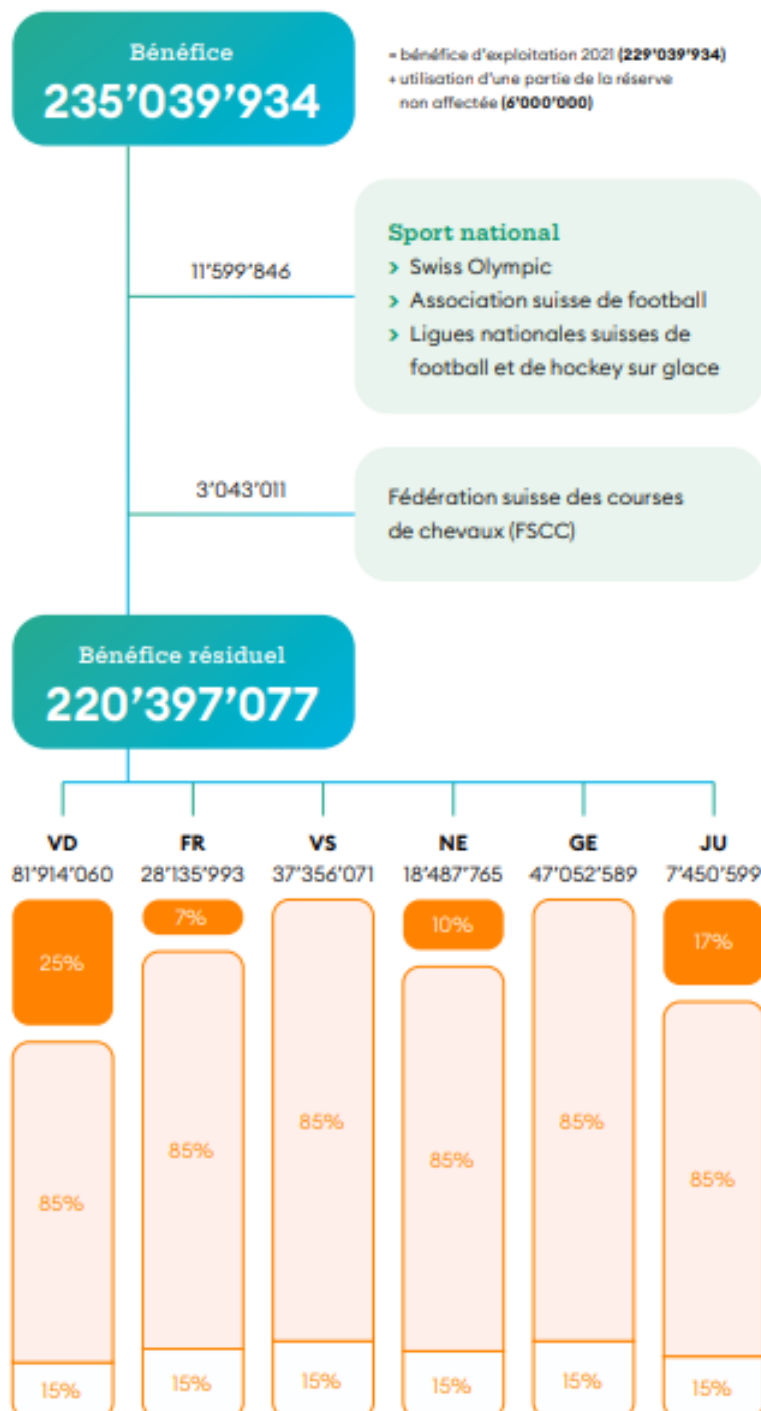
La part confiée à chacun des Organes est calculée en fonction de la population du canton (50%) et du produit brut des jeux (50%).

### CORJA art. 8

Attribution directe par le Conseil d'État ou par un service de l'État\*

### Statuts de la Loterie Romande du 31.01.2020 art. 41

- > 85% sont distribués par les Organes cantonaux de répartition (culture, social, éducation, etc.)
- > 15% sont distribués par les Organes cantonaux de répartition du sport



# Répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande

## Répartition en chiffres et par organes

	Vaud	Fribourg	Valais	Neuchâtel	Genève	Jura	Total
	25%	7%	0%	10%	0%	17%	
Organes cantonaux*	20'478'515	1'969'520	-	1'848'777	-	1'266'602	25'563'413
Bénéfice net résiduel restant à disposition	61'435'545	26'166'473	37'356'071	16'638'989	47'052'589	6'183'997	194'833'664
85% - Organes cantonaux de répartition	52'220'213	22'241'502	31'752'660	14'143'140	39'994'701	5'256'398	165'608'615
15% - Organes cantonaux de répartition du sport	9'215'332	3'924'971	5'603'411	2'495'848	7'057'888	927'600	29'225'050

6

### \*Organes cantonaux :

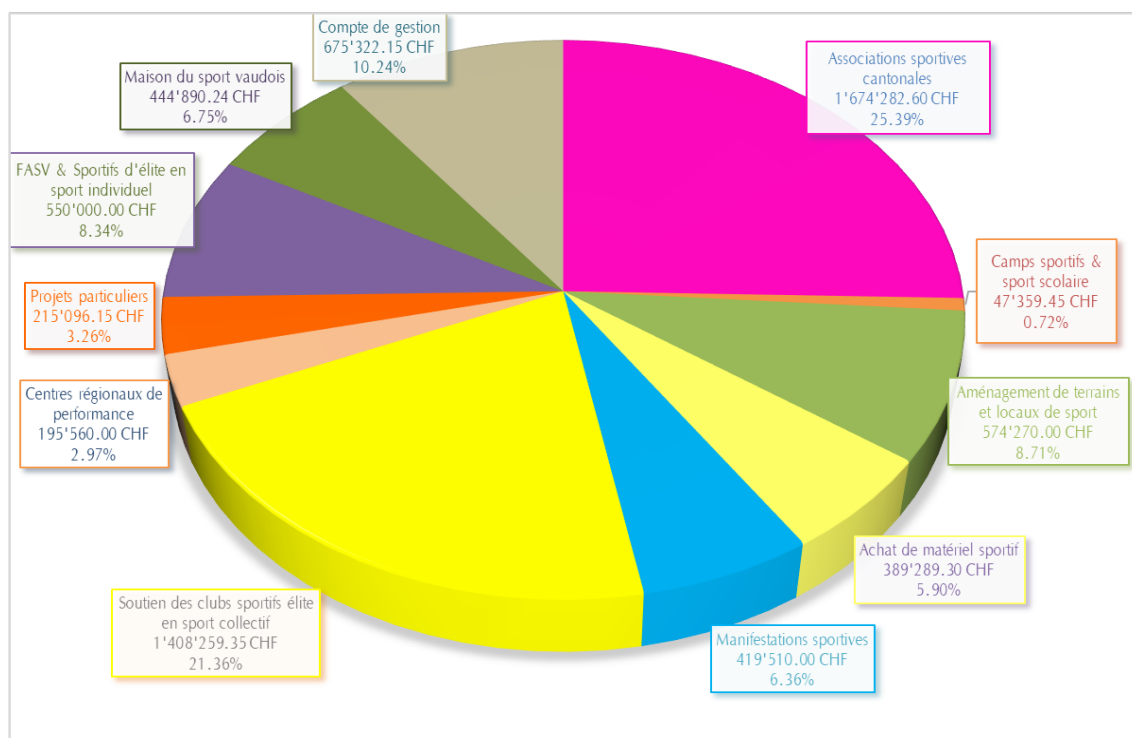
- **Vaud** : Loi d'application de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LVLJAr) du 26 janvier 2021 (935.51)
- **Fribourg** : Ordonnance concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande du 9 décembre 2020 (958.31)
- **Valais** : Loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LALJAr) du 11 novembre 2020 (935.55)
- **Neuchâtel** : Loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LILJAr) du 26 mai 2020 (933.52)
- **Genève** : Loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LaLJAr) du 26 juin 2020 (12638)
- **Jura** : Ordonnance d'exécution de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (OLiLJAr) du 16 février 2021 (935.521)

Sur le prélèvement de 25% effectué par le Canton de Vaud (CHF 20'478'515), le 1/20<sup>ème</sup> est versé à la Fondation « Fonds du sport vaudois » (CHF 1'023'926)

Pour plus de détails concernant le rapport annuel 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/index.html>

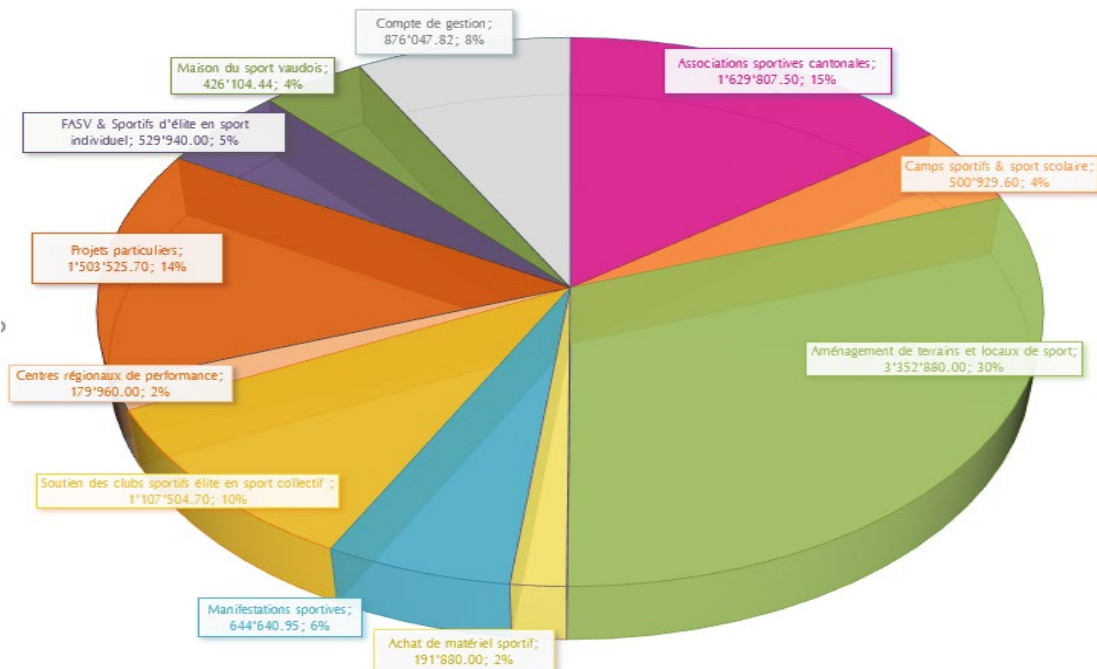
# Part des bénéfices accordés au Fonds du sport vaudois

## Dépenses effectives par part en 2021 :



7

## Dépenses effectives par part en 2020 (à titre de comparaison) :



Récapitulation des montants bruts totaux touchés par le sport vaudois depuis la création du Fonds du Sport-Toto (1942 - 2002) et de la part des bénéfices de la Loterie Romande (dès 2003)

**2021 CHF 283'387'646.--**



# Associations sportives cantonales

## Associations sportives cantonales reconnues par le Fonds du sport vaudois au 31.12.2021 :

Centre régional d'escalade sportive Romandie Centrale	Association Cantonale Vaudoise d'Athlétisme
Association Romande d'Aviron - Section Vaud	Association Vaudoise de Badminton
Association Vaudoise de Basketball	Association Vaudoise de Billard
Association Cantonale Vaudoise de Curling	Association Cycliste Cantonale Vaudoise
Fédération Vaudoise des Echecs	Fédération Vaudoise d'Escrime
Association Cantonale Vaudoise de Football	Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique
Association Vaudoise de Handball	Association Vaudoise des Sociétés Hippiques
Association cantonale Vaudoise de hockey sur gazon	Association Cantonale Vaudoise de Hockey sur Glace
Association Vaudoise de Judo et Ju-Jitsu	AVFK - Association Vaud Fribourg de Karaté
Association cantonale vaudoise de lutte suisse	Agora Motocross Association ( <b>nouvelle</b> )
Association Cantonale Vaudoise pour la Natation	Association Vaudoise de Patinage
Association Vaudoise de Pétanque	Association Vaudoise de Rugby
Société Internationale de Sauvetage du Lac Léman	Association Romande de Ski
Association Vaudoise de Ski Nautique et de Wakeboard	Association Vaud Tennis
Association Vaud-Valais-Fribourg de tennis de table	Association Vaudoise de Tir à l'Arc
Société Vaudoise des Carabiniers	Vaud Unihockey - Association cantonale vaudoise d'unihockey
Association des Clubs de la Région Lémanique (voile)	Swiss Volley Région Vaud

8

## Contributions annuelles allouées aux associations sportives cantonales en 2021 : CHF 1'674'282.60

*Engagements 2021 payés en 2022 : CHF 0.00*

*Engagements 2020 payés en 2021 : CHF 0.00*

### Bon à savoir

Une nouvelle association sportive cantonale a été reconnue par le Conseil de fondation, il s'agit d'Agora Motocross Association dont le but est de créer et de gérer des courses régionales dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel pour permettre aux jeunes de pratiquer le motocross sans grands déplacements, sans grands coûts financiers, avec un encadrement sécuritaire, dans un respect de l'environnement tout en augmentant leurs performances afin peut-être un jour réussir au niveau Suisse ou même au niveau international.

### Chiffres-clés

**34**

associations sportives cantonales sont reconnues au 31 décembre 2022

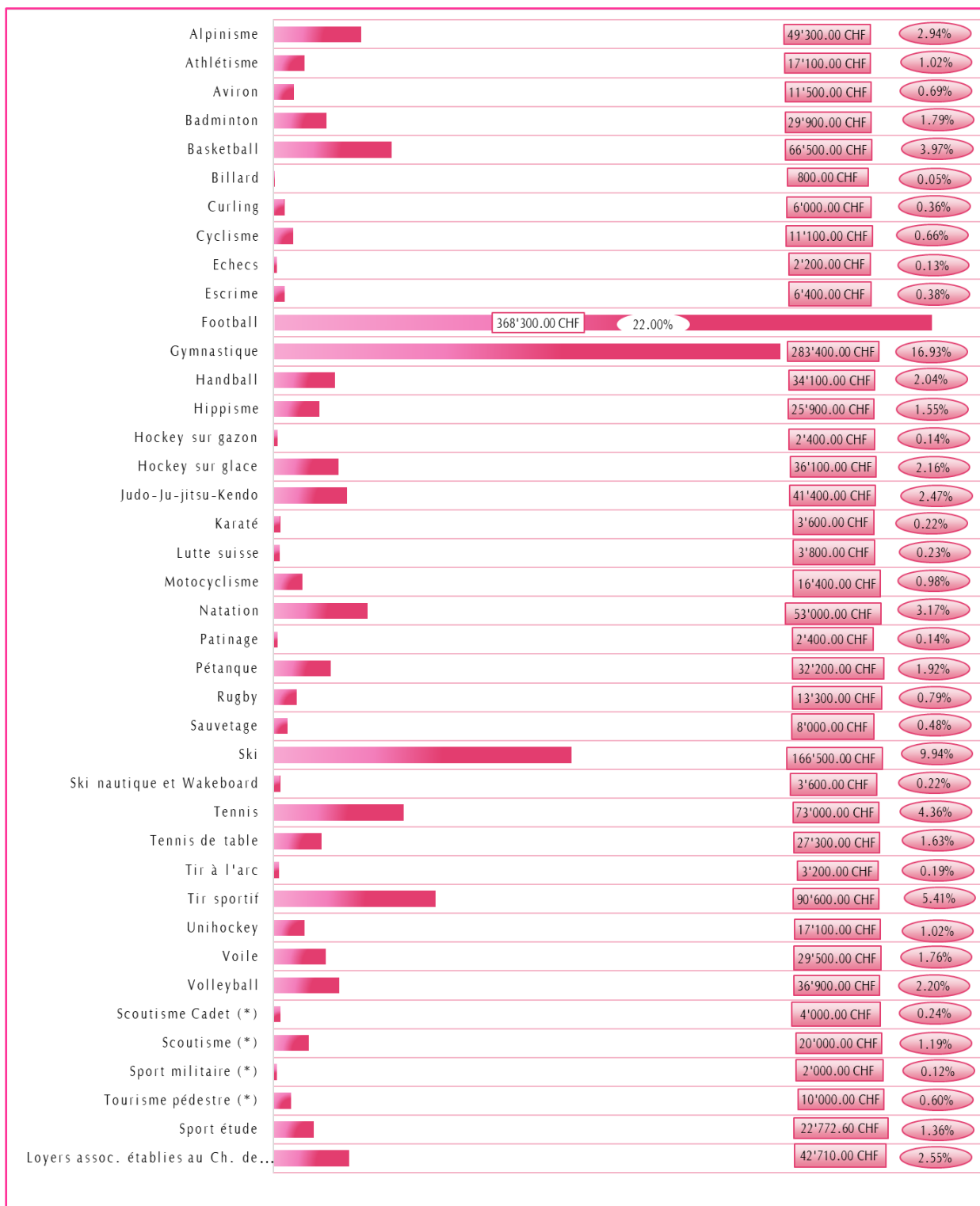
**CHF 368'300.--**

représente la contribution annuelle allouée à l'Association cantonale vaudoise de football, soit la plus élevée et

**CHF 800.--**

représente la contribution annuelle allouée à l'Association vaudoise de billard, soit la moins élevée

## Associations sportives cantonales (suite)

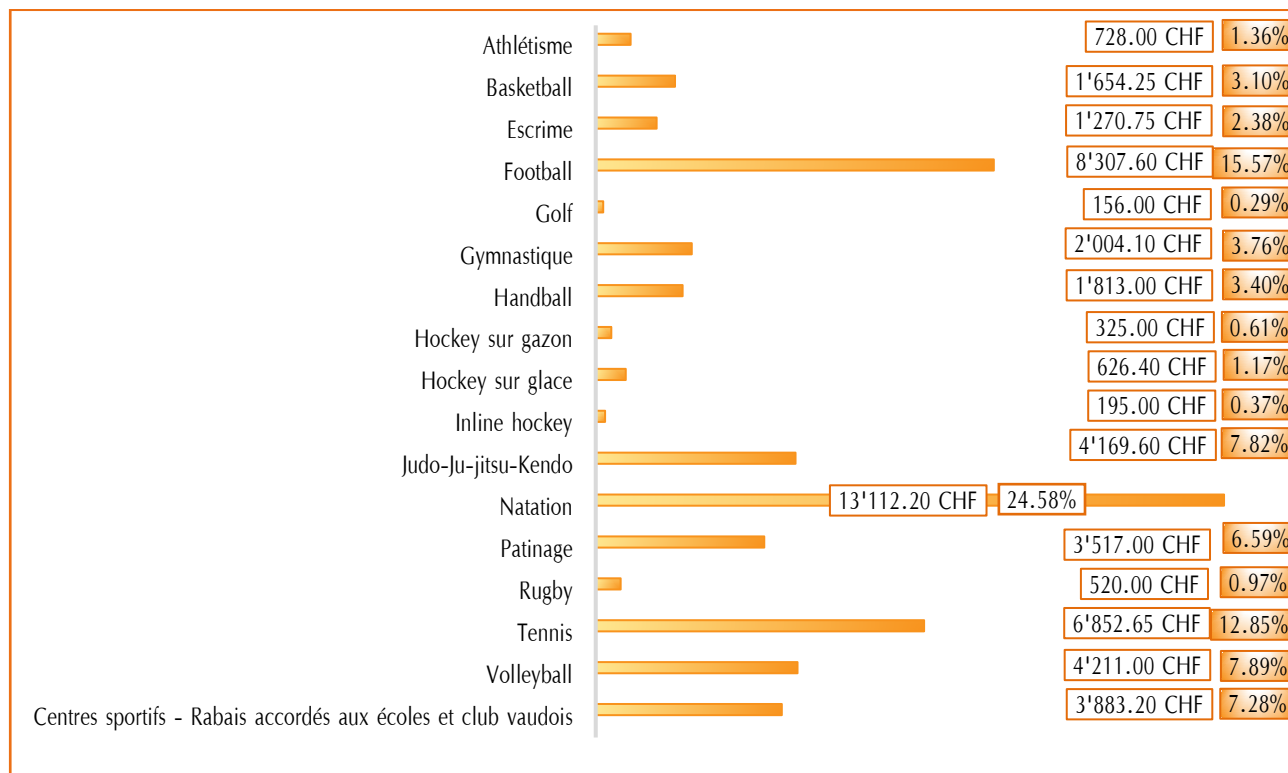


Les associations munies d'une (\*) ne sont plus reconnues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais touchent leur soutien annuel jusqu'à la fin de la législation, soit en 2022.

**Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande :**  
<https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

# Camps sportifs – Sport scolaire – Centres sportifs

Contributions allouées aux camps sportifs en 2021 : CHF 47'359.45



10

Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

Engagements 2021 payés en 2022 : CHF 23'187.80

Engagements 2020 payés en 2021 : CHF 29'174.10

## Bon à savoir

- ✎ Pour rappel, en raison de la pandémie du Coronavirus, les directives des camps sportifs scolaires ont été adaptées et un soutien temporaire a été accordé aux camps sportifs à domicile afin de compenser l'interdiction de camps scolaires pour la période 2020 -2021.
- ✎ Le Service de l'éducation physique et du sport gère le financement des camps scolaires et facture la participation du Fonds du sport vaudois ensuite. En 2021, selon des chiffres provisoires, une somme estimée à environ CHF 78'000.-- sera à payer en 2022 pour ces camps.

## Chiffres-clés

**1/4**

du montant total versé par cette part concerne les camps de natation

**72**

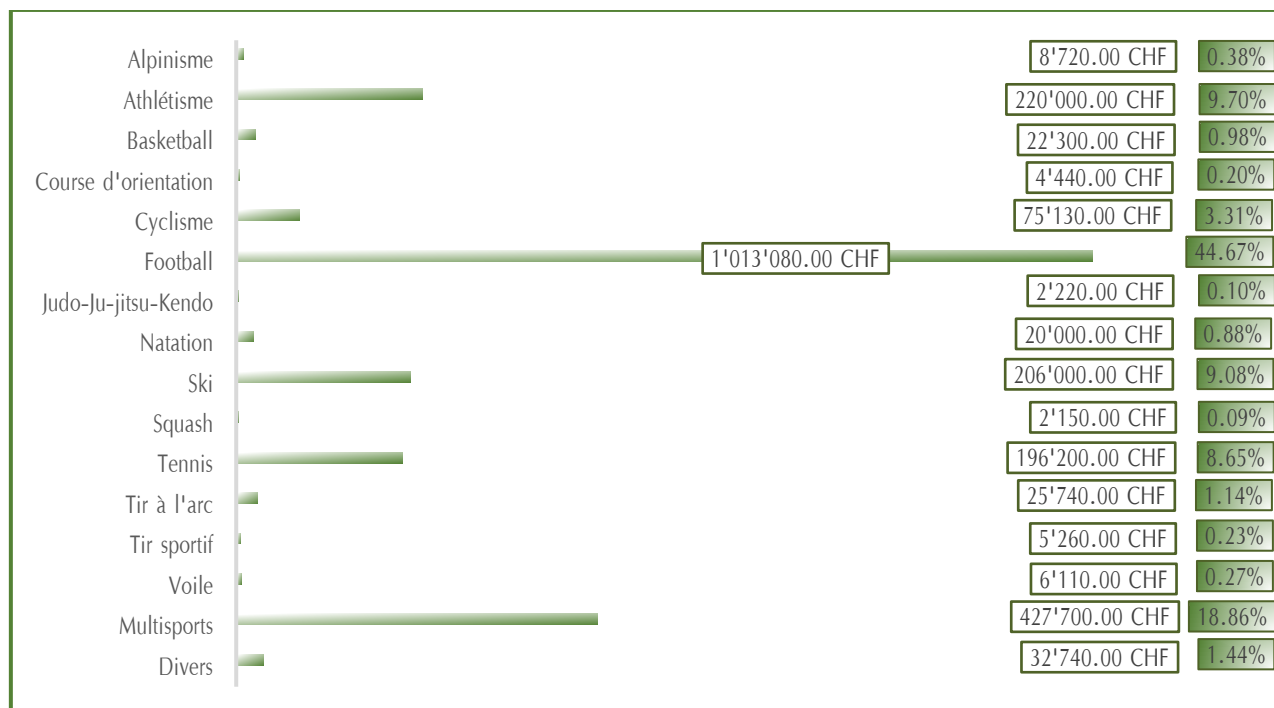
clubs sportifs ont pu bénéficier d'une aide et ce malgré la pandémie

**16**

disciplines sportives ont pu bénéficier de contributions pour l'organisation de leurs camps sportifs

# Aménagement de terrains et locaux de sport

**Contributions allouées pour les aménagements de terrains et locaux de sport en 2021 : CHF 574'270.00**



11

Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

**Engagements au 31.12.2021 : CHF 10'189'600.00**

**Engagements au 31.12.2020 : CHF 11'883'120.00**

## Bon à savoir

- ↪ Des nouvelles modalités d'octroi pour l'aménagement de salles de musculation ont été validées par le Conseil de fondation.
- ↪ A l'instar des règles appliquées pour les terrains de football en synthétique qui remplacent les infrastructures en gazon naturel, les transformations des courts en terre battue ou en gazon avec une surface en synthétique seront considérées comme une nouvelle infrastructure du fait que cette solution permet de pratiquer l'activité sportive durant presque toute l'année.
- ↪ Les crédits d'étude des projets de construction ne sont pas admis dans le calcul des contributions octroyées.

## Chiffres-clés

**15**

préavis ont été soumis au Conseil de fondation au cours de l'exercice et tous ont été acceptés à la majorité

**CHF 2'989'205.--**

représentent la somme totale des accords de principe décidés au cours de l'exercice pour les aménagements de terrains et locaux de sport et

**CHF 740'000.--**

est la contribution de principe accordée à la Commune de Leysin pour la rénovation du Centre sportif de Crettex-Jaquet, soit la plus importante de l'exercice 2021

# Achat de matériel sportif

Contributions allouées pour l'achat de matériel sportif en 2021 : CHF 389'289.30

Athlétisme	3'130.00 CHF	0.75%
Aviron	56'560.00 CHF	13.55%
Basketball	12'510.00 CHF	3.00%
Course d'orientation	900.00 CHF	0.22%
Cyclisme	7'310.00 CHF	1.75%
Escrime	3'820.00 CHF	0.92%
Football	7'340.00 CHF	1.76%
Gymnastique	41'060.00 CHF	9.84%
Hockey sur glace	10'710.00 CHF	2.57%
Judo-Ju-jitsu-Kendo	15'420.00 CHF	3.69%
Karaté	660.00 CHF	0.16%
Natation	7'570.00 CHF	1.81%
Ski	143'750.00 CHF	34.44%
Ski nautique et Wakeboard	10'800.00 CHF	2.59%
Tennis de table	7'530.00 CHF	1.80%
Tir à l'arc	930.00 CHF	0.22%
Tir sportif	1'800.00 CHF	0.43%
Unihockey	170.00 CHF	0.04%
Voile	53'880.00 CHF	12.91%
Vol Libre	2'740.00 CHF	0.66%
Volleyball	28'859.30 CHF	6.91%

Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

**Engagements 2021 payés en 2022 : CHF 366'640.00**

**Engagements 2020 payés en 2021 : CHF 394'800.00**

## Bon à savoir

- ✚ Les demandes concernant le matériel doivent impérativement être déposées avant la commande à moins d'une situation vraiment exceptionnelle qui est à justifier. Ainsi ce sont au total 12 demandes qui ont été refusées en 2021 du fait que cette règle n'était pas respectée.
- ✚ Des contreparties visuelles promotionnelles (autocollants, film, etc...) sont demandées aux bénéficiaires de nos contribution pour notamment l'achat de bus, dériveurs, bateaux ou encore les tableaux d'affichage.
- ✚ Les écrans LED pour l'affichage des résultats peuvent également être soutenus.

## Chiffres-clés

2

dameuses pour les pistes de ski de fond ont été soutenues, ce qui explique le montant important alloué au ski pour cette part

3

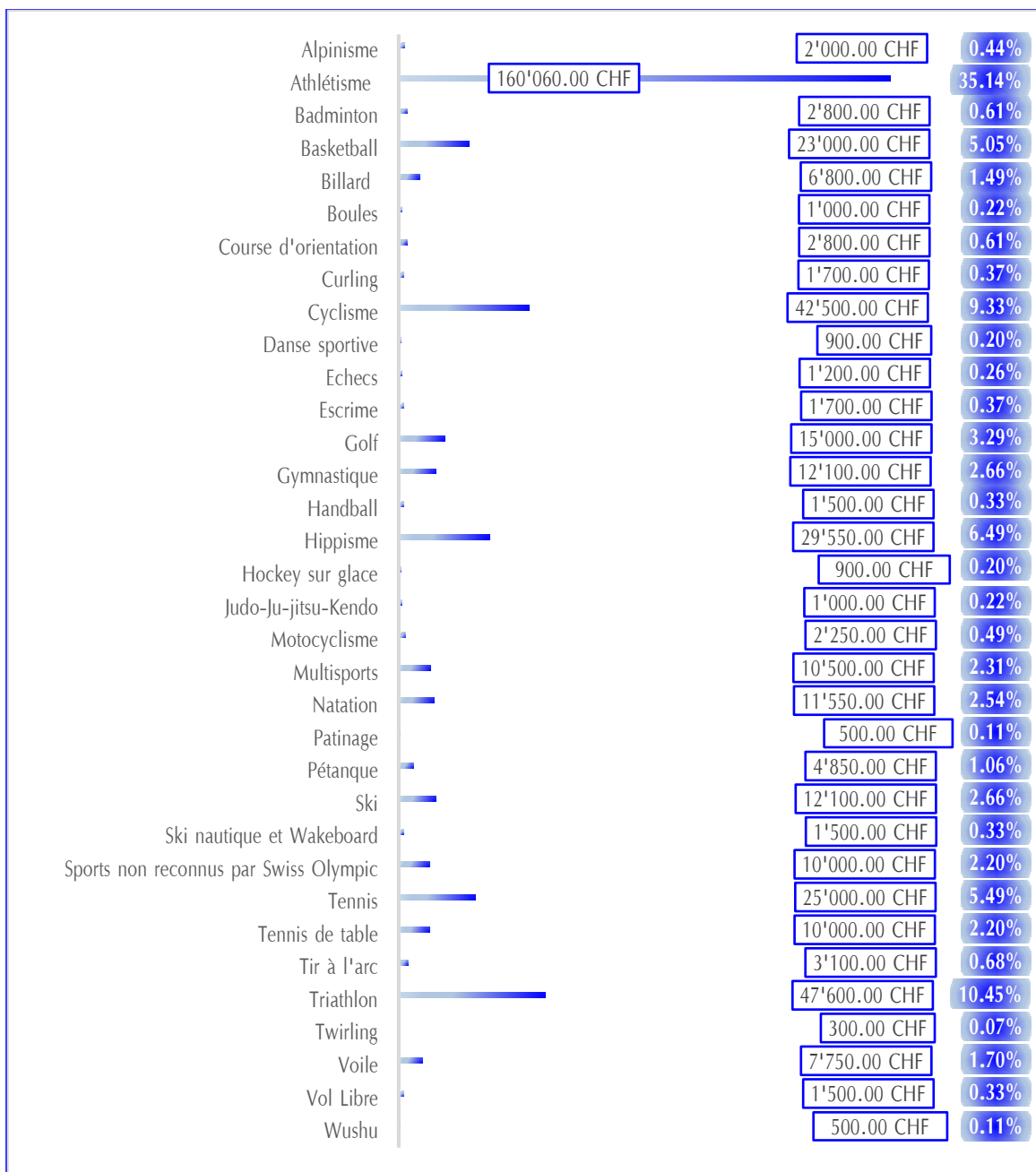
bus aidés durant l'exercice

**CHF 56'820.--**

représentent le total des contributions allouées pour l'achat de deux écrans LED

# Manifestations sportives

Contributions allouées pour l'organisations de manifestations sportives en 2021 : CHF 419'510.00



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

*Engagements 2021 payés en 2022 : CHF 181'500.00*

*Engagements 2020 payés en 2021 : CHF 217'500.00*



### Bon à savoir

- Comme en 2020, les organisateurs d'évènements annulés en raison de la pandémie du Coronavirus ont malgré tout été soutenus sur présentation des comptes à hauteur de 50% de l'aide accordée.
- Les modalités relatives aux participations d'équipes ou d'athlètes à des Championnats d'Europe ou du monde à l'étranger ont été modifiées. La condition qu'ils se déroulent à l'étranger a été abolie.
- A partir de mars 2021, il a été décidé de soutenir les manifestations sportives sur présentation des résultats, quelle que soit leur importance. Ceux-ci doivent être envoyés dans un délai de trois mois après le déroulement de l'évènement.
- L'Athlétisme a bénéficié de la plus grande partie de cette part en raison notamment du soutien octroyé à Athlétissima (CHF 60'000.--).

### Chiffres-clés

**190**

évènements sportifs ont été soutenus dont

**5**

annulés en raison du Coronavirus (principalement des concours de pétanque) et

**185**

qui ont pu être mis sur pied

**7**

athlètes ont pu bénéficier d'un soutien pour des participations à des Championnats du monde ou d'Europe ainsi que

**2**

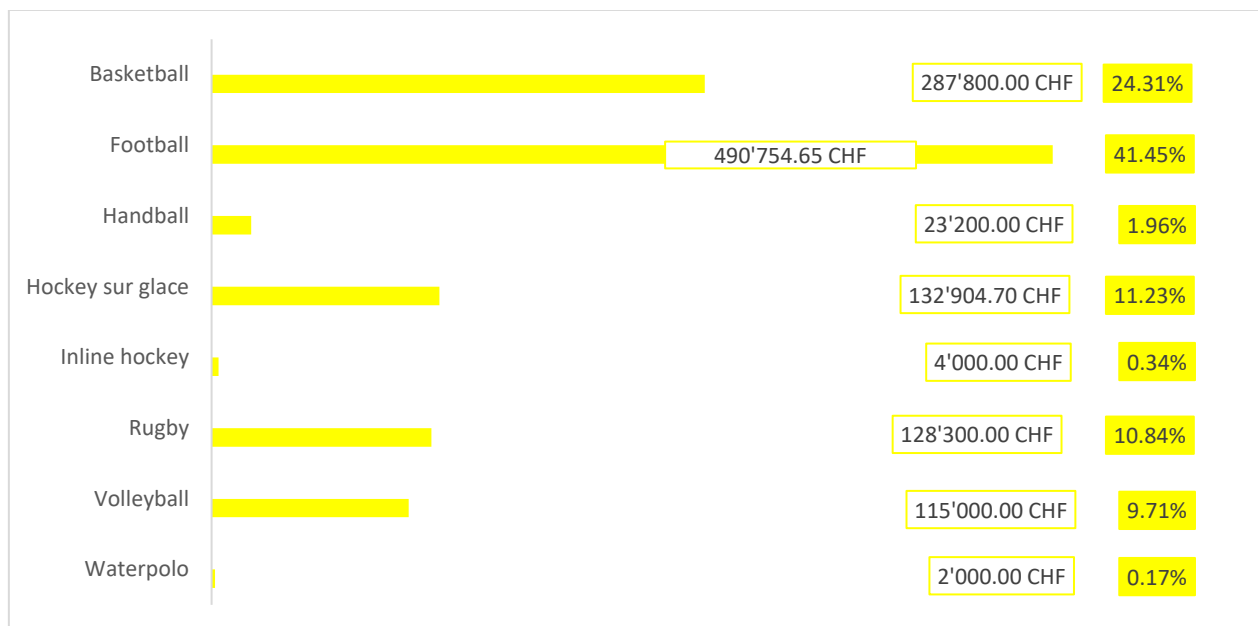
équipes de volleyball





# Clubs élités en sport collectif

Contributions allouées aux clubs élités en sport collectif en 2021 : CHF 1'408'259.35



15

Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

Engagements 2021 payés en 2022 : CHF 269'300.00

Engagements 2020 payés en 2021 : CHF 45'000.00

## Bon à savoir

- Le Conseil de fondation a accepté d'intégrer les équipes de rugby à 7 dans cette part. Elles sont au nombre de trois pour un soutien durant la saison 2021/2022.
- Il a également accepté d'intégrer le Centre national de performance de basket, basé à Lausanne, au sein duquel une équipe masculine évolue en Ligue B et est inscrite au championnat de LNB.
- Les critères des soutiens ont été revus. Désormais, tous les niveaux des M14 aux M23 sont pris en compte et les budgets ainsi que les charges des clubs sont pris en compte à raison de 50% chacun, indépendamment de de l'enveloppe budgétée pour cette part.

## Chiffres-clés

**28**

clubs élités en sport collectif ont bénéficié d'un soutien lors de cet exercice (soit 3 de plus qu'en 2020)

**8**

disciplines sportives sont concernées par cette aide

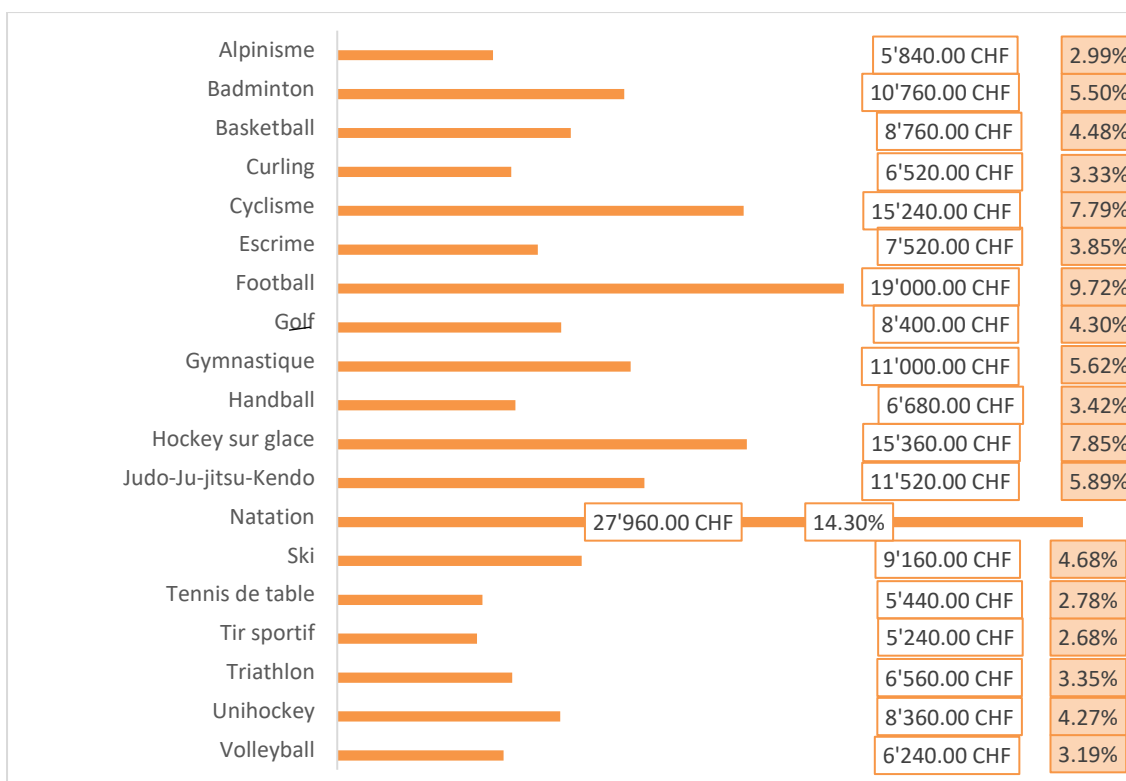
**11**

équipes féminines sur le 28 sont prises en compte concernant la dépense totale de cette part



# Centres régionaux de performance

Contributions allouées aux centres régionaux de performance (CRP) en 2021 : CHF 195'560.00



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

**Engagements 2021 payés en 2022 : CHF 0.00**  
**Engagements 2020 payés en 2021 : CHF 0.00**

## Bon à savoir

- Par rapport à 2020, 3 nouveaux CRP ont été validés, à savoir un pour le ski alpin, un pour le tennis de table et un pour l'unihockey. En revanche ceux concernant le plongeon et le tennis n'ont pas été reconnus en 2021.
- Comme en 2020 et ainsi que les chiffres le démontrent, les CRP de natation sont les principaux bénéficiaires de cette part, en raison notamment qu'il y a plusieurs sections distinctives (natation, natation artistique, water-polo).

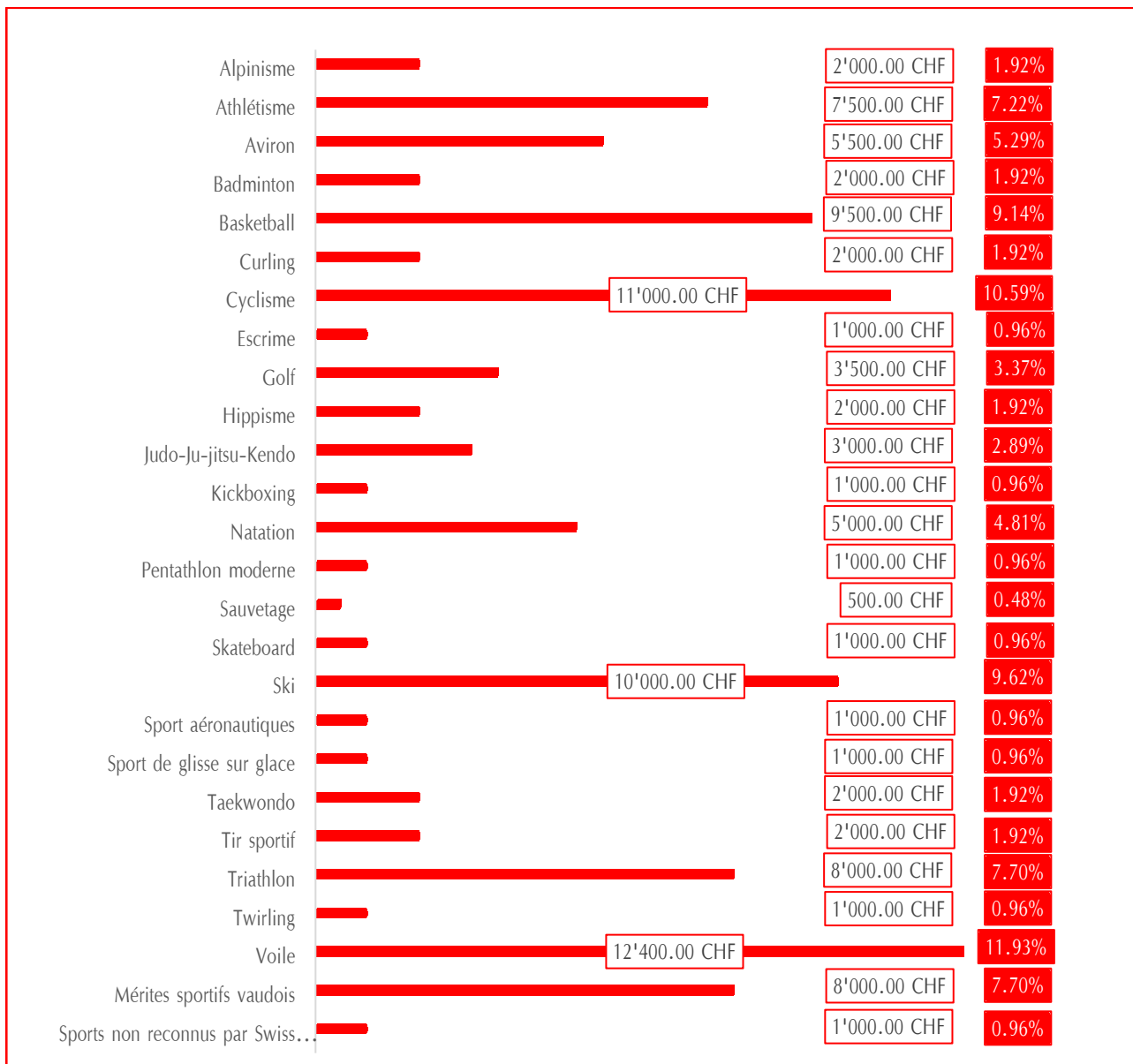
## Chiffres-clés

- 17** disciplines sportives sont concernées par ce soutien
- 31** CRP ont pu bénéficier d'une aide via leurs associations cantonales respectives qui décident de la répartition des contributions allouées
- 20** CRP ont été soutenus en 2019 lors de la création de cette part et 30 en 2020

# Projets particuliers

**Contributions allouées aux projets particuliers en 2021 : CHF 215'096.15**

(Ce graphique a été établi sans les soutiens annuels CSEL - AVEPS - SSU-CSS qui représentent un montant total de CHF 85'000.--, soit 45% des dépenses relatives à cette part)



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

**Engagements 2021 payés en 2022 : Fr. 26'196.15**

**Engagements 2020 payés en 2021 : Fr. 0.00**



### Bon à savoir

- ↪ En raison de la pandémie du Coronavirus, un soutien exceptionnel en faveur des boursiers d'un montant de CHF 1'000.-- pour les athlètes qui ont reçu une bourse complète et de CHF 500.-- pour ceux qui ont reçu une demi-bourse en raison de leur appartenance à un club non vaudois a été octroyé.
- ↪ En 2020, ce sont les clubs sportifs ainsi que les clubs élites qui avaient bénéficié de cette aide pour un total de CHF 2'200'000.--.
- ↪ Le Korfball Club Lausanne, est pour le moment un sport non reconnu par Swiss Olympic, a bénéficié de ce soutien particulier en vue de son développement en Suisse romande. Le Korfball est un sport mixte de par sa conception, comportant un nombre pair d'hommes et de femmes dans une équipe. Il présente certaines similitudes avec d'autres sports de balle d'équipe tels que le basket-ball et le handball.

### Chiffres-clés

**CHF 68'500.--**

pour le soutien exceptionnel Covid-19 en faveur des boursiers récipiendaires en 2021

**CHF 1'000.--**

aux clubs non reconnus par Swiss Olympic, soit le Korfball

**CHF 8'000.--**

pour l'organisation des Mérites sportifs vaudois par le Service de l'éducation physique et du sport

**CHF 85'000.--**

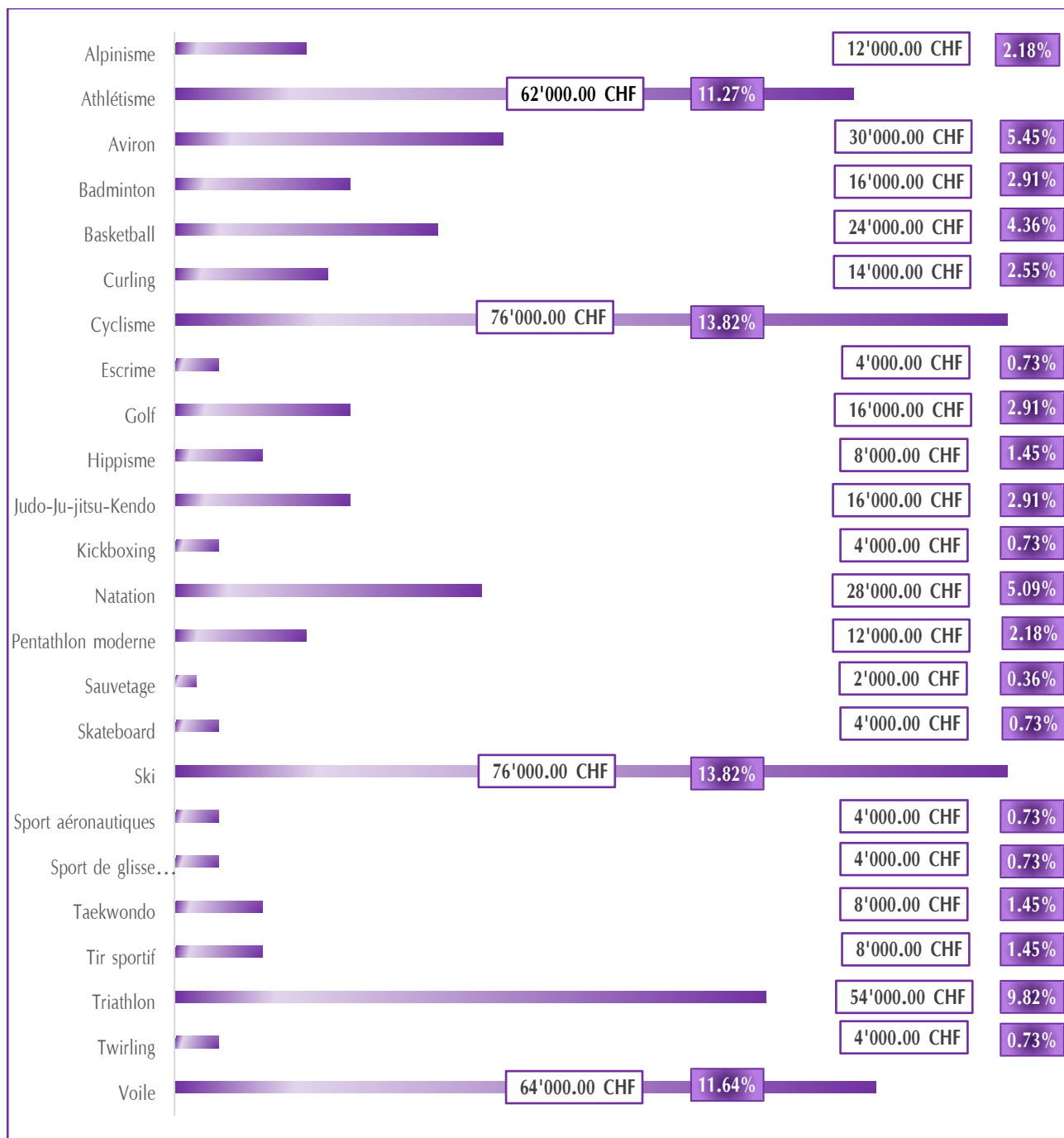
pour les soutiens annuels au Centres sport & Santé de l'UNIL, à l'Association vaudoise de l'éducation physique et du sport (AVEPS) et à la Fondation Centre Sport-Etudes Lausanne (CSEL)



*Korfball Club Lausanne en action*

# Sportifs d'élite en sport individuel & FASV

Contributions allouées aux sportifs d'élite et à la FASV en 2021 : CHF 550'000.00



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2021 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2021.pdf>

Engagements 2021 payés en 2022 : CHF 0.00

Engagements 2020 payés en 2021 : CHF 0.00



# Sportifs d'élite en sport individuel & FASV (suite)

## Bon à savoir

- ✚ Les athlètes ont bénéficié d'une aide Covid-19 à hauteur de CHF 68'500.-.
- ✚ L'athlétisme, le cyclisme, le ski et la voile sont les principaux bénéficiaires de cette part. Le triathlon est en également bien représenté avec presque 10% des dépenses su total accorder.
- ✚ La cérémonie des bourses 2021 a été annulée, comme celle de 2020, en raison de la pandémie du Covid-1.

## Chiffres-clés

**88**

bourses octroyées aux sportifs vaudois, dont :

**32** aux sportives et

**56** aux sportifs, selon les catégories suivantes :

**4** cartes « Or »

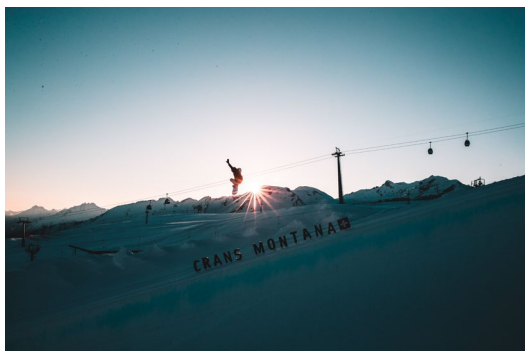
**10** cartes « Argent »

**33** cartes « Bronze »

**41** cartes « Elite »

20

En images, voici les 4 sportifs détenteurs d'une carte Swiss Olympic « Or »



Pat Burgener



Barnabé Delarze



Fanny Smith



Léa Sprunger



# Maison du sport vaudois - Leysin

## Attributions allouées à la Maison du sport vaudois en 2021 : CHF 444'890.00

➤ Fonds de rénovation	CHF	150'000.00
➤ Remboursement de la perte d'exploitation	CHF	294'890.00

## Quelques chiffres à retenir de l'exercice 2021

En raison de la crise mondiale du Coronavirus / Covid-19, les nuitées totales se montent à **2'865** contre 4'582 budgétées. Au niveau financier, le chiffre d'affaires global réalisé par la Maison du sport vaudois en 2021 s'est monté à **CHF 426'169.50 HT** (CHF 191'915.50 pour les repas & boissons + CHF 234'254.--pour les logements et les locations de salles).

21



## Présentation

La Maison du Sport Vaudois (MSVd) est un établissement de 70 lits (20 chambres de 2 à 4 lits). Elle dispose d'un grand réfectoire de 80 places avec cuisine, de trois salles de théorie, d'une salle de sport ainsi que d'un terrain multisports extérieur. Ouverte depuis le 1er juin 2016, elle accueille les formations Jeunesse+Sport du Canton de Vaud, les camps d'entraînement des clubs et associations sportives, ainsi que les camps sportifs des écoles.

## Infrastructures

La MSVd est dotée de sa propre salle de sport entièrement équipée (VD3, 28 x 16 m). Chaque client de la MSVd peut louer cette salle de sport en fonction de ses besoins. La MSVd comprend aussi un terrain multisports extérieur (28 x 16 m) mis gratuitement à disposition des locataires. La MSVd collabore avec les centres sportifs de Leysin pour proposer la location de nombreuses infrastructures sportives différentes dont notamment :

- salles de sport - piscine couverte -
- courts de tennis - patinoire couverte -
- terrains de football - pistes de curling, domaine skiable.

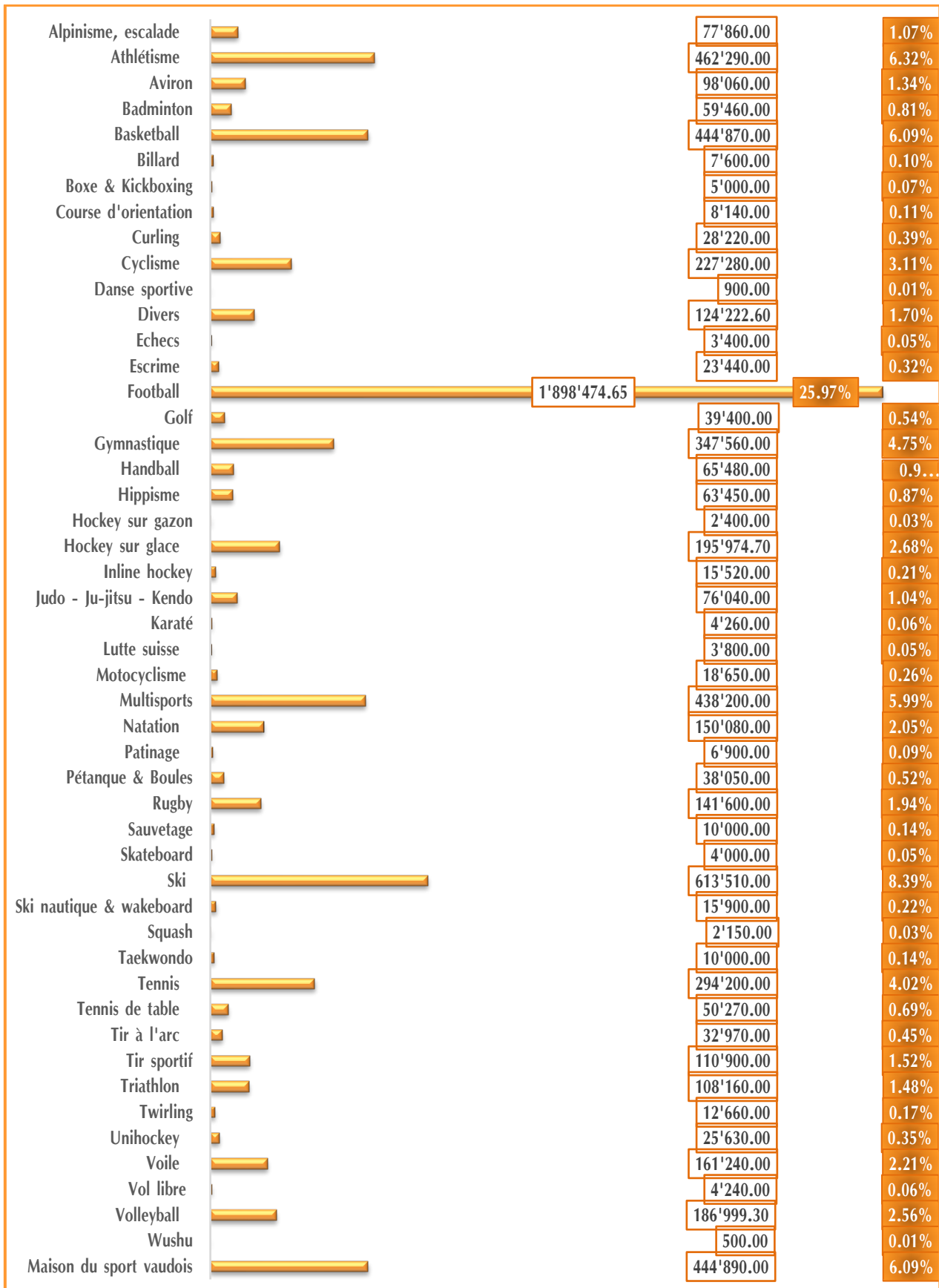
## Charges pour le compte de gestion en 2021 : CHF 675'322.15

Charges de personnel & Indemnités Conseil de fondation	482'234.85
Entretiens des locaux & Loyers	22'811.20
Charges administratives & honoraires	20'482.35
Charges informatique & Digitalisation	111'108.62
Charges publicitaires	9'849.95
Charges financières (y.c. intérêts négatifs)	135'796.25
Charges et produits sur exercices antérieurs	-106'961.07

### Commentaires sur l'exercice 2021

- Les salaires du personnel sont en progression à la suite de la revalorisation des classe salariales des collaborateurs administratifs.
- Les charges relatives aux locaux ont en revanche considérablement diminué (environ 60%) du fait qu'il n'y ait pas eu de nouveaux aménagements dans les bureaux administratifs.
- Il en est de même pour les charges d'administration, le gros des modules concernant la digitalisation ayant été finalisé, il s'agit dorénavant surtout de frais liés à la mise à niveau du système.
- Le résultat positif des charges et produits sur exercices antérieurs est dû à des impôts anticipés non réclamés pour les années 2015 et 2016 ainsi qu'une mauvaise comptabilisation desdits impôts anticipés par la fiduciaire.
- Les comptes 2021 bouclent sur un bénéfice net de CHF 5'917'606 et la fortune au 31 décembre 2021 se monte à CHF 15'565'022 en capitaux propres. La valeur du portefeuille auprès de l'UBS représente un total de CHF 17'798'748 au 31 décembre 2021.
- Les comptes 2021 ont été approuvés à l'unanimité des membres du Conseil de fondation lors de leur séance du 21 juin 2022.

# Statistiques par sports reconnus Swiss Olympic





## Statistiques par sports reconnus Swiss Olympic (suite)

Les chiffres issus de ces statistiques sont uniquement issus des part suivantes :

- Associations sportives cantonales
- Aménagement de terrains et locaux de sport
- Achat de matériel sportif
- Manifestations sportives
- Clubs élites en sports collectifs
- Centres régionaux de performance
- Sportifs d'élites en sport individuel & FASV

*Le total des dépenses pour ces différentes parts s'élève à **Fr. 7'164'801.25** au 31 décembre 2021*

## BILAN

	CHF en 2021	CHF en 2020
<b>ACTIF</b>		
<b>Liquidités</b>		
Banque BCV	2'359'565.44	1'727'246.70
Banque UBS	6'607'528.92	6'342'170.06
<b>Total des liquidités</b>	<b>8'967'094.36</b>	<b>8'069'416.76</b>
<b>Réalisable</b>		
AFC, impôts anticipés à récupérer	121'030.14	175'327.05
Actifs de régularisation	277'787.40	54'485.20
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9'365'911.90</b>	<b>8'299'229.01</b>
<b>Immobilisé</b>		
UBS, portefeuilles titres	17'798'748.00	14'496'817.90
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>27'164'659.90</b>	<b>22'796'046.91</b>

## PASSIF

<b>DETTES</b>		
Créanciers	84'461.97	0.00
<b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</b>	<b>84'461.97</b>	<b>0.00</b>
Engagements financiers associations sportives	25'900.00	10'800.00
Engagements financiers camps sportifs & sport scolaire	23'187.80	32'471.30
Engagements financiers terrains et locaux de sport	10'189'600.00	11'883'120.00
Engagements financiers achat de matériel sportif	366'640.00	394'800.00
Engagements financiers manifestations sportives	181'500.00	265'500.00
Engagements financiers clubs élites en sports collectif	269'300.00	45'000.00
Engagements financiers projets particuliers	26'196.15	23'488.40
Engagements déficit Maison du Sport Vaudois	418'851.84	418'851.84
<b>Total des engagements à court terme</b>	<b>11'501'175.79</b>	<b>13'074'031.54</b>
Passifs de régularisation	14'000.00	74'599.60
<b>TOTAL DES DETTES À COURT TERME</b>	<b>11'559'637.76</b>	<b>13'148'631.14</b>
<b>FORTUNE</b>		
Capital de la Fondation	10'000.00	10'000.00
Résultat reporté	9'637'415.77	10'105'984.88
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5'917'606.37</b>	<b>- 468'569.11</b>
<b>CAPITAL DE LA FONDATION</b>	<b>15'565'022.14</b>	<b>9'647'415.77</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>27'164'659.90</b>	<b>22'796'046.91</b>

# Compte de résultat de l'exercice 2021

## COMPTE DE RÉSULTAT

	CHF en 2021	CHF en 2020
<b>RECETTES</b>		
<b>Part du bénéfice net 2020 de la Loterie Romande</b>		
Part du bénéfice de la Loterie Romande attribuée au sport vaudois	11'727'059.00	9'621'850.00
./. Déduction de la participation au Tour de Romandie	0.00	- 279'847.00
<b>Total net de la part du bénéfice 2020 de la Loterie Romande</b>	<b>11'727'059.00</b>	<b>9'342'003.00</b>
<b>Autres recettes</b>		
Contribution du SEPS au Tour de Romandie	277'000.00	0.00
Résultats des placements financiers	507'386.61	1'132'648.60
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>12'511'445.61</b>	<b>10'474'651.60</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>ATTRIBUTIONS AUX DIFFERENTES PARTS</b>		
Attributions aux associations sportives	1'674'282.60	1'629'807.50
Attributions aux camps sportifs & sport scolaire	47'359.45	500'929.60
Attributions aux terrains et locaux de sport	574'270.00	3'352'880.00
Attributions aux achats de matériel sportif	389'289.30	191'880.00
Attributions aux manifestations sportives	419'510.00	644'640.95
Attributions aux clubs élités en sports collectif	1'408'259.35	1'107'504.70
Attributions aux centres régionaux de performance	195'560.00	179'960.00
Attributions aux projets particuliers	215'096.15	1'503'525.70
Attributions aux sportifs d'élite en sport individuel et la FASV	550'000.00	529'940.00
Attributions à la Maison du Sport Vaudois	444'890.24	426'104.44
<b>TOTAL DES ATTRIBUTIONS</b>	<b>5'918'517'09</b>	<b>10'067'172.89</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>482'234.85</b>	<b>423'821.70</b>
<b>CHARGES DES LOCAUX &amp; MOBILIER</b>	<b>22'811.20</b>	<b>38'957.20</b>
<b>CHARGES D'ADMINISTRATION</b>		
Charges administratives	20'482.35	31'324.50
Charges informatiques & Digitalisation	111'108.62	233'905.80
Charges publicitaires	9'849.95	10'824.10
<b>TOTAL CHARGES D'ADMINISTRATION</b>	<b>141'440.92</b>	<b>276'054.40</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>135'796.25</b>	<b>137'214.52</b>
<b>CHARGES &amp; PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>- 106'961.07</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6'700'800.31</b>	<b>10'943'220.71</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)</b>	<b>5'917'606.37</b>	<b>- 468'569.11</b>

fidal

Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU CONSEIL DE FONDATION DU FONDS DU SPORT VAUDOIS

27

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **Fonds du sport vaudois**, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2021**.

### ***Responsabilité du Conseil de Fondation***

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### ***Responsabilité de l'organe de révision***

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2021** sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al 1, ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels pour les ressources humaines.

En outre, nous attestons que les états financiers sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE LAMBELET SOCIETE ANONYME  
F I D A L

  
Yves MENE TREY  
Expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

  
Raphaël MINGARD  
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 9 juin 2022

YMJV-RAPPORT-OR-NOMBRE

Annexes : - comptes annuels comprenant bilan, compte de résultat et annexe  
- tableau de financement



## IMPRESSUM

©2022 by Fondation « Fonds du sport vaudois »

**Editeurs responsables** : Marco Astolfi, Stéphane Maure

**Réalisation & Graphisme** : Emmanuelle Campiche Bourget

**Photos** : Fonds du sport vaudois - Shutterstock

